

Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean Est
MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE

Labrecque, le 07 octobre 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Labrecque, tenue le 07 octobre 2019 à 19 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Éric Simard, maire.

Sont aussi présents :

Monsieur Pierre Gauthier, conseiller au siège n° 1
Madame Lia Tremblay, conseillère au siège n° 2
Madame Marie-Josée Larouche, conseillère au siège n° 3
Madame Colombe Privé, conseillère au siège n° 4
Madame Marjorie Côté, conseillère au siège n° 5

Aussi était présente à cette assemblée :

Madame Suzanne Couture, secrétaire-trésorière directrice générale.

Était absente à cette assemblée:

Madame la conseillère Audrey Roy (absence motivée)

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue.
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3. Exemption de lire les minutes de la séance du 09 septembre 2019
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 09 septembre 2019.
5. Correspondance.
6. Comptes à payer :
 - 6.1 Factures de septembre au montant de 28 161.33 \$
 - 6.2 chèques émis en septembre au montant de 80 881.88 \$
7. Dérogation mineure - 2870 chemin des Vacanciers.
8. Aide financière -Maison des jeunes.
9. Déneigement - 1980 Chemin des Vacanciers.
10. Déneigement - Chemin de la Rivière Sud.
- 11 Contrat de déneigement - Déneigement Ray Marc.
12. Achat détecteur de fuite d'eau.
13. Prévisions budgétaires- Parc industriel secteur Nord.
14. Prévisions budgétaires - régie incendie.
15. Plan de sécurité civile- acceptation.
16. Sécurité civile - mandat ville d'Alma.
17. Fête Halloween- changement de date.
18. Engagement d'un agent de développement - M. Samuel Girard.
19. Programme d'aide voirie locale volet projets particuliers d'amélioration.
20. Contrôle du myriophylle en épi.
21. Contribution municipale - programme supplément au loyer.
22. Renouvellement de l'entente - traitement des archives.
23. Varia :

24. Période de questions.
25. Prochaine assemblée lundi le 04 novembre 2019.
26. Levée de l'assemblée.

MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la séance ordinaire.

141-19

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour faite par la secrétaire-trésorière directrice générale

Il est proposé par madame la conseillère Marjorie Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par secrétaire-trésorière directrice générale

De laisser l'item varia ouvert

ADOPTÉE

142-19

EXEMPTION DE LIRE LES MINUTES DE LA SÉANCE DU 09 SEPTEMBRE 2019

Considérant que tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie de la séance du 09 septembre 2019;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

D'exempter la secrétaire-trésorière directrice générale de lire les minutes de la séance du 09 septembre 2019

ADOPTÉE

143-19

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA SÉANCE DU 09 SEPTEMBRE 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le procès-verbal du 09 septembre 2019 soit adopté tel que rédigé par la secrétaire-trésorière directrice générale

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE :

- Présentation du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2018
- La ministre responsable des aînés et des proches aidants, Mme Marguerite Blais, accuse réception de notre correspondance du 09 septembre concernant l'installation de gicleurs dans les résidences privées pour aînés

144-19

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 01 AU 30
SEPTEMBRE 2019**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Larouche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 01 au 30 septembre 2019 au montant de 28 161.33\$

D'approuver la liste des comptes déjà payés pour la période du 01 au 30 septembre 2019 au montant de 80 881.88\$

D'autoriser la secrétaire-trésorière directrice générale à payer lesdits comptes au montant de 28 161.33\$

ADOPTÉE

Je soussignée, Suzanne Couture, secrétaire trésorière directrice générale, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution 144-19

Suzanne Couture
Secrétaire-trésorière directrice générale

145-19

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : DOSSIER DÉVELOPPEMENT
2870, CHEMIN DES VACANCIERS**

Considérant la compagnie 9384-4421 Québec Inc., représenté par monsieur Rémi Lemieux et monsieur Mario Girard désire continuer le développement sur le lot 5 851 331 (2870, chemin des Vacanciers) ;

Considérant le projet de lotissement déposé au service d'urbanisme pour une première phase qui compterait 5 terrains en bordure du lac Labrecque ;

Considérant que quelques terrains ne respecteraient pas la largeur minimale exigée au règlement de lotissement ;

Considérant que la superficie et la profondeur des terrains sont quant à eux respectées ;

Considérant que pour permettre le lotissement des terrains visés avec des largeurs inférieures aux normes édictées au règlement de zonage n° 300-07 de la municipalité, les propriétaires sollicitent une dérogation mineure pour autoriser le projet dans son ensemble ;

Considérant qu'une superficie est conservée pour encadrer le droit de passage au Nord du projet ce qui diminue par la même occasion la largeur des terrains ;

Considérant que le Comité consultatif d'Urbanisme a étudié la demande et ce dernier recommande au Conseil municipal de Labrecque l'acceptation de celle-ci;

Considérant que la demande n'affecte pas la jouissance des propriétés voisines ;

Considérant que le règlement de zonage cause un préjudice sérieux aux propriétaires;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Lia Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal de Labrecque accepte la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Rémi Lemieux et monsieur Mario Girard afin de permettre que certains terrains de leur projet de lotissement aient une largeur inférieure à 50 mètres dérogeant ainsi à l'article 10.2.1 du règlement de zonage n° 300-07 de la municipalité de Labrecque.

Le conseil municipal accepte donc le projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Sébastien Harvey (minute 9544) en date du 26 juin 2019.

Coût de la demande de dérogation mineure : 400.00 \$

ADOPTÉE

146-19

AIDE FINANCIÈRE MAISON DES JEUNES

Considérant que la Maison des jeunes change d'endroit;

Considérant qu'un déménagement il y a toujours des dépenses imprévues;

Considérant que l'aide financière qu'elle reçoit de Centraide n'est pas encore déposée;

En conséquence,

IL est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Qu'un montant de 1 000 \$ soit autorisé comme aide financière à la Maison des jeunes.

Attendu que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire 0270290 970 et certificat de crédit no 10-19.

ADOPTÉE

147-19

DÉNEIGEMENT 1980 CHEMIN DES VACANCIERS

Considérant que l'année passée la municipalité a déneigé cette portion de chemin pour que les propriétaires puissent se rendre à leur résidence;

Considérant que les propriétaires réitèrent leur demande pour qu'on puisse déneiger cette portion de chemin pour la saison hivernale 2019-2020;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Lia Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal autorise M. Vincent Girard à déneiger cette portion de chemin pour la saison hivernale 2019-2020 pour un montant de 600 \$ plus taxes.

Attendu que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire 02 330 524 et certificat de crédit no 10-19.

ADOPTÉE

148-19

AIDE FINANCIÈRE DÉNEIGEMENT CHEMIN DE LA RIVIÈRE SUD

Considérant que le chemin de la Rivière Sud ne peut être entretenu par une entreprise de déneigement étant donné l'entrée particulière du chemin dans la Côte des Blanchettes du rang 5;

Considérant que la municipalité n'a pas d'entrepreneur en déneigement dans ce secteur pour donner le service de déneigement;

En conséquence,

IL est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que la municipalité de Labrecque verse une aide financière de 800 \$ aux propriétaires du 760 Chemin de la Rivière Sud pour qu'ils procèdent eux-mêmes au déneigement de ce chemin, chemin qui est privé donnant accès à deux autres propriétés.

Attendu que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire 02 330 524 et certificat de crédit no 10-19.

ADOPTÉE

149-19

CONTRAT DE DÉNEIGEMENT - DÉNEIGEMENT RAY MARC SAISON HIVERNALE 2019-2020

Considérant que la municipalité a demandé à la compagnie Déneigement Ray-Marc de lui faire un prix pour le déneigement et le sablage des petites rues, ruelles, stationnements et autres choses diverses identifiés dans le contrat hivernal 2019-2020;

Considérant que le prix est de 38 500 \$ plus taxes;

En conséquence,

IL est proposé par madame la conseillère Marjorie Coté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que la municipalité de Labrecque accorde le contrat de déneigement et de sablage pour les items mentionnés ci-haut à la compagnie Déneigement Ray-Marc pour la saison hivernale 2019-2020 pour un montant de 38 500 \$ plus taxes.

Que monsieur Éric Simard, maire et Mme Suzanne Couture, secrétaire-trésorière directrice générale, soient et sont mandatés à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité avec la compagnie Dénéigement Ray-Marc.

ADOPTÉE

150-19

ACHAT DÉTECTEUR DE FUITE D'EAU

Considérant que la municipalité est dans l'obligation de vérifier son réseau d'aqueduc en vertu de la Stratégie d'eau potable du gouvernement du Québec pour les fuites d'eau chaque année;

Considérant que l'achat de cet équipement est essentiel pour la détection des fuites;

En conséquence,

Il est proposé par Madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

De faire l'achat d'un détecteur de fuite d'eau chez Produits B.C.M. au coût de 6 850.30 \$ plus taxes.

Attendu que cette dépense sera payée à même le surplus accumulé et poste budgétaire 23 050 000 et certificat de crédit 10-19

ADOPTÉE

151-19

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL DU SECTEUR NORD

Considérant que la municipalité a reçu les prévisions budgétaires 2020 de la Régie du parc industriel du secteur nord;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal accepte les prévisions budgétaires 2020 de la Régie intermunicipale du parc industriel du secteur Nord pour un montant de 52 563 \$.

La quote part de la municipalité de Labrecque est au montant de 9 314 \$ et elle sera payée en un versement.

ADOPTÉE

152-19

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 RÉGIE INTERMUNICIPALE EN SÉCURITÉ INCENDIE SECTEUR NORD

Considérant que la municipalité a reçu les prévisions budgétaires 2020 de la Régie intermunicipale en sécurité incendie secteur nord;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal accepte les prévisions budgétaires 2020 de la Régie intermunicipale en sécurité incendie secteur Nord pour un montant de 361 161 \$.

La quote part pour la municipalité de Labrecque est au montant de 50 851 \$ et elle sera payée en deux (2) versements.

ADOPTÉE

153-19

PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

Considérant que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile sur leur territoire;

Considérant que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

Considérant que le conseil municipal de Labrecque reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

Considérant que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

Considérant que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

Considérant que les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Mme Suzanne Couture, directrice générale soit adopté.

Que Mme Suzanne Couture directrice générale soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉE

154-19

SÉCURITÉ CIVILE - MANDAT CONFIE À VILLE D'ALMA

Il est proposé par madame la conseillère Lia Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que la **municipalité de Labrecque** dans la cadre du **VOLET 3** du programme Soutien des actions de préparation aux sinistres, mandate ville d'Alma afin de présenter une demande d'aide financière pour améliorer la préparation et la réponse au sinistre tel qu'énoncé dans le règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre.

Les objectifs poursuivis par cette demande porteront principalement sur :

1. Élaboration d'un plan de communication en prévention et pour inscription au service d'alerte à la communauté.
2. Formation des différents intervenants lors d'évènement en sécurité civile.
3. Conception d'exercices pour le développement des habiletés et compétences lors de ces évènements.
4. Amélioration des télécommunications sur l'ensemble du territoire de la M.R.C. Lac-Saint-Jean Est.

ADOPTÉE

155-19

FÊTE D'HALLOWEEN (RÉCOLTE DE BONBON)- CHANGEMENT DE DATE

Considérant que la municipalité a reçu une demande d'appui de l'école St-Léon pour un changement de date soit vendredi le 01 novembre 2019 au lieu du jeudi 31 octobre 2019;

En conséquence,

IL est proposé par madame la conseillère Marie Josée Larouche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal de Labrecque appuie la demande de l'école St-Léon pour que la fête de l'Halloween soit le vendredi 01 novembre 2019 au lieu du jeudi 31 octobre 2019.

ADOPTÉE

156-19

ENGAGEMENT D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT M. SAMUEL GIRARD

Considérant que la municipalité de Labrecque avait demandé un projet dans le cadre du programme FDT pour l'engagement d'un agent de développement;

Considérant que cette ressource sera partagée avec la municipalité de Saint-Nazaire;

Considérant que ce projet est un projet pilote de deux (2) ans;

Considérant que ce projet a été accepté;

Considérant qu'il y a eu un processus d'entrevue;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marjorie Coté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que la municipalité de Labrecque fasse l'engagement de M. Samuel Girard comme agent de développement et que cette ressource sera partagée avec la municipalité de Saint-Nazaire. C'est le directeur général de Saint-Nazaire M. Pierre Yves Tremblay qui fera l'administration pour cet emploi,

aussi de faire l'achat nécessaire de matériels et d'équipements.

ADOPTÉE

157-19

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

Considérant que la municipalité a reçu une lettre de Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales nous confirmant que la municipalité va recevoir une subvention de 25 000 \$ dans le cadre d'aide à la voirie locale Volet projets particuliers d'amélioration;

Considérant que la municipalité va recevoir cette subvention sous la recommandation de notre député, M. Eric Girard;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que des travaux de changement de ponceaux, creusage de fossés et débroussaillage de fossés seront fait dans les rangs 3, 7 et rang 9 ouest pour un 25 000 \$.

ADOPTÉE

158-19

CONTRÔLE DU MYRIOPHYLLE EN ÉPI ET AUTRES ESPÈCES

Considérant que le myriophylle en épi est une plante envahissante qui se propage de plus en plus dans l'ensemble des lacs du Québec;

Considérant que plusieurs lacs au Québec en sont affectés;

Considérant que les méthodes de réduction et de contrôle de la plante semblent faire l'objet de controverses quant à leur durabilité;

Considérant que des sommes importantes sont engagées par les municipalités pour le contrôle et la réduction de la prolifération de cette plante et pour financer des projets expérimentaux;

Considérant que la dégradation de la qualité de l'eau des lacs peut avoir un impact direct sur la valeur foncière des immeubles riverains et conséquemment un impact important sur la richesse foncière des municipalités;

En conséquence,

Il est proposé par

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

De demander à la Fédération québécoise des municipalités d'étudier le dossier de la prolifération du myriophylle en épi et autres espèces envahissantes.

De demander à la Fédération québécoise des municipalités d'amorcer des représentations auprès des instances gouvernementales fédérales et provinciales concernées afin d'aider les municipalités et les organismes de protection des lacs dans la recherche et la mise en place de solutions efficaces et durables.

ADOPTÉE

159-19

**CONTRIBUTION MUNICIPALE - PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER - RÉSIDENCE
LABRECQUE**

Considérant que la municipalité de Labrecque doit donner un montant à l'Office municipal d'habitation concernant les cinq (5) logements subventionnés dans le cadre du programme de supplément au loyer;

Considérant que c'est un montant de 745 \$ que L'OMH nous demande suite à la présentation de leurs états financiers 2018;

En conséquence,

il est proposé par madame la conseillère Marie Josée Larouche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Qu'un montant de 745 \$ soit payé à l'Office municipal d'Habitation pour la contribution municipale dans le cadre du programme supplément au loyer pour la Résidence Labrecque.

Attendu que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire no 027 70290 970 et certificat de crédit no 10-19.

ADOPTÉE

160-19

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR LE TRAITEMENT DES ARCHIVES 2020-2021-
2022**

Considérant que l'entente pour le traitement des archives prendra fin le 31 décembre 2019;

Considérant que le suivi de la gestion documentaire et traitement des archives historiques sont très importants et nécessaires à la bonne marche de nos opérations;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marjorie Coté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que la municipalité renouvelle l'entente pour le traitement des archives avec la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean pour un montant de 5 467 \$ plus taxes pour les années 2020-2021-2022.

Que Mme Suzanne Couture, secrétaire-trésorière, directrice générale soit et est mandaté à signer ladite entente au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux questions de l'assistante

161-19

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que la présente séance soit et est levée à 20h10

ADOPTÉE

Éric Simard
Maire

Suzanne Couture
Secrétaire-trésorière directrice générale

Je, Éric Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal

Éric Simard
M0aire